



Conseil des droits de l'homme

37^{ème} session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Liban

Genève, le 18 janvier 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Liban. Afin d'instaurer les réformes institutionnelles nécessaires et d'augmenter le climat de confiance dans le pays, elle lui adresse les recommandations suivantes :

1. Renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et la garantie du droit à un procès équitable en adoptant des lois visant à réglementer les pouvoirs judiciaire, administratif et financier, dans le respect des normes internationales.
2. Modifier la loi 65/2017 en y incluant une loi anti-torture complète, conformément à la Convention contre la torture, visant à garantir une définition appropriée, à supprimer les délais de prescription et à accorder des réparations adéquates aux victimes.
3. Adopter une loi unifiée sur le statut du personnel civil garantissant l'égalité de traitement des citoyens et annulant la discrimination fondée sur le genre.
4. Veiller à ce que la nouvelle loi sur les médias soit modifiée conformément à ses obligations de droit international.

Je vous remercie.